

Limiter la consommation d'eau de la collectivité à travers une baisse d'utilisation au sein des espaces publics présente plusieurs avantages. D'un point de vue économique, cela permet de réduire la facture d'eau souvent de façon significative.

Du côté écologique, les ressources naturelles sont moins sollicitées ce qui contribue à la préservation des milieux aquatiques. Enfin, sur l'aspect social, les économies d'eau réalisées par la collectivité permettent de valoriser une démarche exemplaire pour mieux sensibiliser les citoyens.

Fiche technique Objectif Climat 2030



La sobriété dans les bâtiments collectifs

Le saviez-vous ?

Ratios de consommation des collectivités pour différents usages de l'eau :

Bâtiments administratifs: 30 à 50 L/jour/employé

Scolaires : 20 L/jour/élève Activités sportives : 25 à

35 L/personne

Piscines : 50 à 200

L/baigneur

Espaces verts: 3 à 6 L/m²
Restauration collective:

10 à 20 L/repas

Stade: 2000 à 5000 m³/an **Salle de sport**: 300 à 500

m³/an

Salle des fêtes : 220

m³/an

Nettoyage des voiries et parking : 5 à 25 L/m

linéaire

Nettoyage des véhicules 30 à 100 L/véhicule

Introduction

Les espaces publics sont des lieux très fréquentés où de grandes économies d'eau peuvent être réalisées.

Les fuites sont la principale source de gaspillage en France (30 à 40 % des quantités prélevées, soit environ 13 000 milliards de litres d'eau par an selon Le Monde). Leur détection et l'entretien régulier des installations sont les solutions les plus efficaces pour réaliser des économies d'eau.

Des économies peuvent être aussi faites à l'aide d'un équipement adapté et souvent peu coûteux.

D'après le guide méthodologique "Économiser l'eau dans la ville et l'habitat" réalisé sur des communes pilotes en Bretagne, trois éléments clés participent au succès de ces installations :

- Les produits associent confort de l'usager et économies.
- Les produits répondent aux normes françaises.
- Les produits sont diffusés par des distributeurs locaux, capables de répondre de façon immédiate à la demande des particuliers et d'intervenir en cas de problèmes après l'installation du matériel.

Pour sensibiliser les employés et usagers, la collectivité peut aussi afficher des consignes de gestes simples pour limiter sa consommation d'eau (ou une formation pour les employés) :

- Fermer le robinet pendant le nettoyage des mains
- Réparer les robinets et les chasse d'eau (un robinet qui goutte, c'est 100 litres d'eau perdus chaque jour et une chasse d'eau, c'est 1000 litres d'eau perdus chaque jour)
- Fermer le robinet et le compteur d'eau lorsque le bâtiment n'est pas occupé (fermeture annuelle)



Les installations proposées ci-dessous sont complémentaires entre elles et peuvent s'adapter facilement sur un système existant.

Limiteurs de pression

La pression à l'entrée des bâtiments peut parfois être supérieure au besoin. Il en résulte un gaspillage important et inutile. Pour pallier ce problème, il est possible d'installer un réducteur de pression sur la canalisation, après le compteur, qui permettra de réguler la pression pour tout le bâtiment. Les limiteurs de pression permettent de protéger de tous les problèmes liés à un excès de pression : bruits dans les canalisations, coups de bélier, éclaboussures, usures prématurées des appareils électroménagers et des robinetteries. Attention cependant, certains articles ne sont que des réducteurs de diamètre qui ne remplissent donc pas la fonction voulue. Sur les bâtiments de grande hauteur, il est préférable d'installer le limiteur de pression à chaque sortie pour mieux répartir la pression.

Les mousseurs

Les mousseurs sont des systèmes de grilles placées à l'extrémité d'un robinet en complément ou en remplacement de l'embout existant. Ce dispositif permet de limiter le débit sortant en aérant le jet. L'avantage de ce système est qu'il est très peu coûteux et installable sur l'ensemble de la robinetterie sans avoir à tout changer, quel que soit l'âge de l'installation. En cas d'eau calcaire, il est nécessaire de détartrer régulièrement les mousseurs en les trempant dans le vinaigre blanc si l'eau est calcaire.

Les robinets

Il existe différents types de robinets pour les espaces collectifs : boutons poussoirs, robinets temporisés, détecteurs infrarouge, etc. Ces différents systèmes ont pour but d'éviter que les robinets restent ouverts après leur utilisation. Cela peut être complété par un mitigeur qui réduira le temps de recherche de la bonne température, économisant jusqu'à 10 % de l'eau utilisée. Les dispositifs temporisés et les mitigeurs peuvent être installés pour les lavabos des espaces sanitaires, mais également dans les douches collectives. Pour les douches sans système temporisé, il existe aussi des pommes de douches avec un bouton stop qui permet d'interrompre le débit tout en conservant les réglages. Il faut cependant s'assurer au préalable que l'installation est équipée d'un clapet anti-retour pour empêcher les retours d'eau chaude dans le réseau d'eau froide.

Chasses d'eau

Les cuvettes standard anciennes ont une contenance de 9 ou 12 litres. Les nouveaux modèles sont reconnus comme aussi efficaces, mais surtout plus économiques puisque leur réserve n'est que de 3/6 litres. Pour cela, le modèle doit être changé ce qui peut représenter un coût important.

Une autre solution consiste à installer des ballons à l'intérieur du réservoir qui réduiront sa capacité (éco-sacs) ou une écoplaquette qui retient une partie de l'eau.

Il est également possible de modifier le type de chasse d'eau tout en gardant l'installation. Les modèles avec interrupteur où il faut appuyer une deuxième fois sur le bouton pour stopper la chasse ne sont pas reconnus comme très efficaces. Il sera préféré les chasses à doubles commandes qui vident la moitié du réservoir ou sa totalité suivant le choix, sous réserve que chaque bouton soit identifié clairement. Il existe également des éco-poids adaptables sur les chasses d'eau à tirette qui permettent de stopper la chasse d'eau lorsque l'utilisateur relâche la tirette.

Les climatiseurs

Ces systèmes sont considérés comme une mal-adaptation face au changement climatique à cause de la production de chaleur qu'ils entraînent. Cependant, si un climatiseur doit vraiment être installé dans un bâtiment, il est préférable de choisir un système avec un condensateur à air qui ne consomme pas d'eau, ou à eau pulsée qui ne consomme que 5 à 10 % de ce que consomme un climatiseur à eau perdue.



Une autre piste d'économie d'eau pour les bâtiments publics est la récupération et la réutilisation des eaux grises et des eaux de pluie (voir fiche correspondante)